

Bilan d'étape sur la participation des migrants creusois à la Commune de Paris

Le premier travail que j'avais réalisé au printemps dernier avait consisté à dépouiller et à classer sous forme de tableau Excel les 415 fiches qu'un historien creusois, Pierre Urien, décédé il y a une vingtaine d'années, avait rédigées. Puis à ajouter à cette liste les noms que deux autres historiens, Stéphane Trayaud et Jean-Claude Farcy avaient répertoriés dans leurs travaux respectifs. En éliminant les doublons évidents que chaque auteur citait, j'étais arrivé à total de 1115 noms. Il ne s'agissait pas de toutes les personnes d'origine creusoises qui avaient participé à l'insurrection populaire du printemps 1871, mais simplement de celles dont les noms nous sont parvenus. C'est-à-dire celles qui ont été arrêtées, soit pendant les événements, soit surtout à la fin, c'est-à-dire lors de la terrible répression de la dernière semaine, « la semaine sanglante » du 22 au 29 mai 1871, et dans les semaines qui ont suivi.

Dans ce premier temps je n'avais pris en compte que les informations concernant leur état-civil. Nom, prénom, date et lieu de naissance, profession, de manière à différencier les personnes et à vérifier si ces renseignements étaient exacts, c'est-à-dire correspondaient bien aux actes d'état-civil des communes tels qu'on peut les consulter sur le site des archives départementales de la Creuse. Il faut ajouter que pour beaucoup d'entre elles, environ les deux tiers, soit elles se contredisaient d'un auteur à l'autre, soit les informations étaient incomplètes.

J'ai commencé ce travail de vérification et de complément fin novembre ou début décembre. Ce fut très long, parfois compliqué, parfois fastidieux, mais je suis arrivé à un tableau final de 1093 noms, après avoir éliminé quelques doublons évidents qui m'avaient échappé. Mais je n'ai la certitude que les renseignements concernant les personnes qui ont été arrêtées sont bien exacts que pour 853 personnes. Je n'ai pas retenu 240 noms : 29 étaient des doublons moins évidents (légères différences dans les informations), pour 28 le manque d'informations ne permet que de faire des hypothèses, sans être absolument certains, et pour 183, je ne les ai pas trouvés, soit parce que les informations étaient trop insuffisantes, soit parce qu'elles étaient fausses, soit peut-être aussi dans quelques cas parce que j'ai manqué de perspicacité. Un piège par exemple dans lequel je suis tombé au début, celui des enfants naturels. Dans certaines communes (ce n'avait pas été le cas pour Sannat quand nous avons dépouillé l'état-civil) on peut être facilement trompé, car les enfants naturels sont souvent nés sous un autre nom que leur nom d'adulte, souvent un simple prénom, alors que la règle voudrait qu'ils portent celui de la mère. Il y a aussi le problème des enfants dits « exposés »,

c'est-à-dire abandonnés dans la rue ou près d'un établissement susceptible de les recueillir (phénomène qui n'existait pratiquement qu'en ville, notamment à Guéret et à Aubusson). Ces enfants ont un nom d'adulte qui ne figurait pas sur l'acte de naissance. On peut rater un nom également à cause de l'écriture, pas toujours bien déchiffrable. Il n'en reste pas moins 853 fiches pour lesquelles on peut être sûr que les informations sont exactes.

On peut se demander pourquoi tant de fausses informations, et même pourquoi elles divergent parfois d'un auteur à l'autre. Les documents consultés par les historiens, pour la plupart sont déposés aux archives départementales et nationales et non consultables en ligne, donc difficiles à aller vérifier. Ils sont d'origine judiciaires ou militaires. Les informations concernant l'état-civil des personnes arrêtées sont dans la plupart des cas celles qui ont été déclarées par la personne elle-même. La carte d'identité n'existait pas encore (elle n'est devenue obligatoire qu'en 1940, sous Pétain, après avoir été créée en 1921, tout en restant facultative), le passeport intérieur tombait en désuétude, seul le livret ouvrier aurait permis d'apporter une preuve d'identité. Peu de « Communards » devaient être en possession de leur livret d'ouvrier, soit que dans le contexte de guerre civile il ait disparu, soit parce qu'il valait mieux ne pas l'avoir si ça devait mal finir. Donc dans la plupart des cas on est sur du déclaratif et il est possible que certains, pour protéger leur famille des mesures de rétorsion des autorités, soient restés volontairement très vagues, voire aient menti, un peu comme le font les réfugiés aujourd'hui. Ils ont pu aussi être ignorants de leur date exacte de naissance, de leur véritable prénom qui souvent différait du prénom d'usage, on confondre leur hameau avec leur commune. L'erreur peut venir également du rédacteur de la fiche, pas obligatoirement très instruit, qui a mal interprété ce que lui disait son interlocuteur, qui plus est avec l'accent, voire la langue de notre département, le patois.

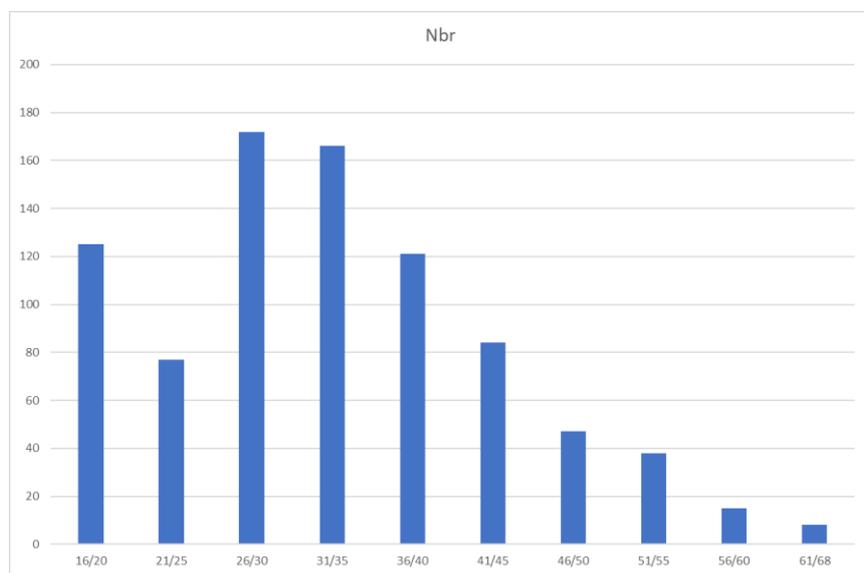
Ce travail effectué, j'ai ensuite, mais ce fut beaucoup plus bref, réalisé un travail d'analyse avec les 853 noms pour lesquels on peut être à peu près certain de la véracité des informations. Ce qui ne signifie pas que les 28 « incertains » et les 183 « pas trouvés », soit 211 personnes n'ont pas existé, mais on ne peut pas raisonnablement les inclure dans l'étude.

Il faut aussi se dire que ces 1064 (853 + 211) noms ne représentent qu'une partie des « Communards » ou prétendus tels (car il y eut des arrestations arbitraires). Il y eut aussi les morts : Il n'y a pas consensus entre les historiens sur le nombre de morts parmi le peuple de Paris. Il est estimé entre 20 et 40.000 (souvent le chiffre de 25.000 est avancé : 5000 morts au combat, 20.000 fusillés, surtout pendant la semaine sanglante), contre une estimation de 500 à 800 morts chez les Versaillais. Il a aussi ceux qui ont échappé à la répression, soit qu'ils aient réussi

à se cacher, à s'enfuir, ou qu'ils aient eu la chance de ne pas être dénoncés. A combien de personnes peut-on évaluer ce dernier groupe ? Si on retient un nombre approximatif de combattants ou d'acteurs à différents niveaux de la Commune de l'ordre de 100.000, de 20.000 morts et de 40.000 arrestations, il reste 40.000 personnes qui, bien que Communards, ont échappé à la répression. Si on ramène ces chiffres aux Creusois, en conservant les mêmes proportions, étant donné que nous avons recensé environ 1000 personnes arrêtées, on peut penser qu'il y a eu parmi nos compatriotes environ 500 morts et 1000 enfuis. Ni les morts, ni les fugitifs ne figurent dans notre étude. Ils nous sont inconnus, et le resteront pour la plupart car nous n'avons que très peu de documents sur les morts, aucun en particulier sur les fusillés, et naturellement aucun sur ceux qui ont échappé à la répression.

En conséquence l'analyse que l'on peut faire ne s'applique qu'à une partie des migrants creusois ayant participé à la Commune, mais l'échantillon de 853 noms, comme dans notre étude sur la migration des maçons sannatois, peut être considéré comme suffisamment représentatif. A partir des simples indications d'état-civil, quelles analyses pouvons-nous faire ?

1- Tri par âge.



Le graphique montre l'importance de la jeunesse dans les arrestations, et donc dans la participation à cette révolution populaire. Si l'on prend par tranches de 5 ans, on peut constater que les personnes arrêtées, étaient majoritairement jeunes. La très grande majorité avait moins de

40 ans (78% avaient entre 16 ans et 40 ans) et même 15% avaient entre 16 et 20 ans. L'âge moyen (total des ans de toutes les personnes, divisé par le nombre de personnes) et l'âge médian (âge qui sépare la population en deux parties égales) sont presque identiques : 33 ans pour l'âge moyen, 32 ans pour l'âge médian.

On peut s'étonner de voir un creux spectaculaire affecter la tranche d'âge 20/25 ans. La cause en est le service militaire. Une partie des jeunes hommes, ceux qui avaient tiré un mauvais numéro au tirage au sort, ou ceux dont la famille n'était pas suffisamment fortunée pour payer un remplaçant, devaient servir 5 ans sous les drapeaux. Après que la France ait capitulé le 28 janvier 1871 devant l'ennemi prussien, cette armée française, renforcée des prisonniers que se hâtèrent de libérer les Prussiens, entreprit un deuxième siège de la capitale après que le gouvernement ait multiplié les affronts envers le peuple de Paris. Ce fut d'abord la nouvelle assemblée des députés élue le 8 février 1871, à majorité monarchiste, qui refusa de s'installer à Paris, symbole du pouvoir populaire et de la République, et lui préféra Versailles, symbole de la monarchie, décapitalisant ainsi la première ville de France. Ce fut ensuite l'opposition farouche de ce gouvernement présidé par l'ancien ministre de Louis-Philippe, Adolphe Thiers, qui refusa à Paris ce qui valait pour toutes les autres communes de France, le droit de s'administrer par le biais d'une assemblée communale. Or les Parisiens y tenaient beaucoup pour défendre la République renaissante qu'ils sentaient menacée, pour défendre aussi la souveraineté nationale face aux exigences prussiennes, et les intérêts du peuple qui avait tant souffert de l'Empire et du siège de leur ville par les Prussiens au cours de ce terrible hiver 70-71. Et voilà que le 18 mars 1871 le gouvernement de Thiers se livre à une nouvelle provocation, il envoie l'armée retirer les canons que les Parisiens avaient achetés par souscription et disposés sur la butte Montmartre pour se protéger des attaques prussiennes. La foule se précipita pour conserver son bien et son moyen de défense, les soldats refusèrent de tirer sur le peuple, se mutinèrent et fusillèrent le général qui leur avait donné cet ordre... ainsi qu'un autre qui avait été un des bourreaux des tristement célèbres journées de juin 48. Thiers en prit prétexte pour retirer de Paris tout ce qui restait d'administration et de soldats et entreprit un deuxième siège de la ville qui durera du 2 avril au 29 mai. Quelques jours auparavant, conformément à la volonté des Parisiens, le 26 mars, le peuple avait démocratiquement élu son assemblée communale qui proclama « La Commune », une nouvelle forme de gouvernement démocratique, social et décentralisé dont il souhaitait qu'il se propage dans les autres communes de France.

Parmi les soldats qui firent le siège de Paris et qui participèrent à la terrible répression de la semaine sanglante (22 au 29 mai 1871), il y eut forcément des Creusois, sans doute pas toujours d'accord avec ce qu'on exigeait d'eux, mais ils font partie des jeunes qui manquent dans cette tranche d'âge des 20/25 ans. Peut-être quelques-uns, d'un camp ou de l'autre, que les circonstances firent adversaires, se sont-ils même reconnus dans les combats de rue de cette fin du mois de mai 1871.

2- Tri par métiers :

Sans surprise les maçons constituent la très grande majorité des prévenus. Quelquefois associés à un autre métier, ils représentent plus des 2/3 (68%) des 844 personnes auxquelles sont attribuées un métier. Si l'on ajoute les tailleurs de pierre qui constituent les ouvriers davantage qualifiés du même corps de métiers (68 personnes, soit 8%) on arrive aux $\frac{3}{4}$ du total pour l'ensemble des maçons (76%). Si l'on ajoute, en plus, l'ensemble des métiers connexes, formant la grande famille du BTP, soit 103 personnes, le total des travailleurs du bâtiment représente 740 personnes, soit 88%. (Métiers connexes du BTP représentés : Appareilleur1, Bardeur1, Bitumier1, Briquetier1, Carriers3, Charpentiers13, Commissionnaire1, Couvreurs4, Décorateur1, Fabricant de monuments funéraires1, Fumistes3, Glaisier1, Menuisiers3, Mètreur1, Ornemaniste en bâtiment1, Parqueteur1, Paveurs4, Peintres20, Poseur de pierres1, Puisatier1, Ravaleur1, Scieurs de long 9, Scieurs de pierre22, Serruriers3, Terrassiers5).

Les autres métiers (104, soit 12%) ont la part congrue. Ce sont pour la plupart des métiers de l'artisanat ou du commerce, qui ne correspondent pas à la migration, comme bijoutier, boulanger, chapelier, chiffonnier, cocher, coiffeur, cordonnier, couturière, ébéniste, employé, marchand, maréchal-ferrant, pharmacien, tailleur d'habits, teinturier ou tapissiers (3 nés à Aubusson) ...et même « une fille soumise », c'est-à-dire prostituée...mais cette qualification n'est-elle pas l'expression de la simple calomnie d'un greffier misogyne et réactionnaire...comme on qualifiait volontiers de « pétroleuses » (c'est-à-dire incendiaires) les femmes du peuple aux idées trop avancées, pendant la Commune, et après.

Se pose une question à laquelle nous ne pouvons pas précisément répondre : Parmi tous ces prévenus, dont le critère de sélection a été le lieu de naissance, en l'occurrence le département de la Creuse, que ce soit par les historiens, ou par moi-même, pour sélectionner les noms dans les travaux des chercheurs dont le champ d'investigation était plus large, combien étaient des migrants saisonniers ou temporaires, et combien étaient des migrants définitifs, nés en Creuse, mais installés depuis plus ou moins longtemps à Paris, ou des enfants de migrants définitifs dont les parents étaient devenu parisiens après leur naissance ? On peut penser que tous ceux qui sont hors BTP, qui appartiennent aux métiers de l'artisanat ou du commerce précédemment cités, doivent logiquement appartenir à la catégorie « migrants définitifs ». Cela se traduit un peu dans la moyenne d'âge. Elle est inférieure chez les prévenus du BTP : 32.7 ans contre 36.1 chez les autres. Or on sait que la migration touchait majoritairement les jeunes hommes et les jeunes adultes. Mais il est probable qu'une partie des migrants « BTP » s'étaient

aussi installés à Paris définitivement dans les années antérieures. Combien ? Difficile de le dire...on en reparlera.

3- Tri par lieux de naissance :

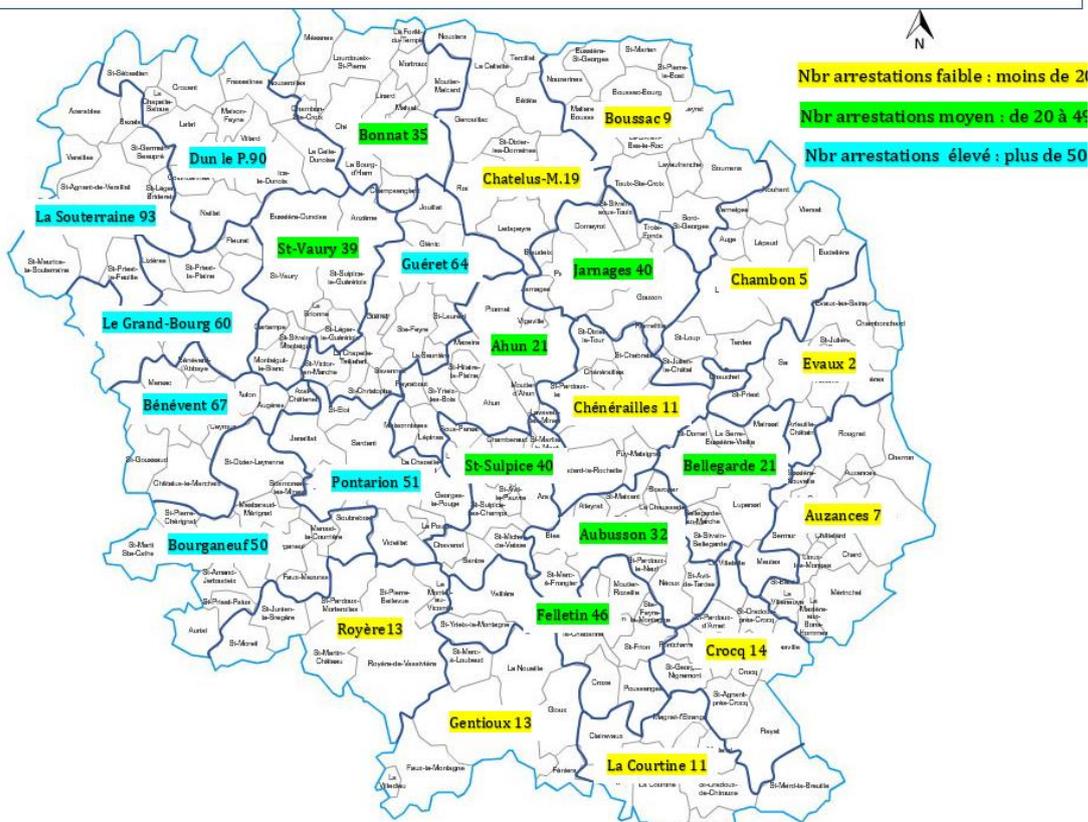
Le tri par communes ne représente pas un intérêt statistique très grand car les chiffres sont d'une très grande variété et ils tiennent beaucoup à la taille des communes. Si l'on considère les communes actuelles, qui pour certaines sont différentes des communes de l'époque, parce que issues d'une fusion de deux communes, sur les quatre premières, deux sont les plus peuplées du département au recensement de 1872 : Guéret (2^{ème} avec 22 prévenus et 5725 habitants) et Aubusson (4^{ème} avec 16 prévenus et 6427 habitants) et deux autres assez fortement peuplées : Fursac (fusion récente de St-Pierre de Fursac et de St-Etienne de Fursac, 1^{ère} avec 34 prévenus et 3648 habitants) et Parsac-Rimondeix (avec 19 prévenus et 2039 habitants). 187 communes sur 260 que comptent le département ont eu au moins une personne arrêtée.

Plus intéressant est de faire une comparaison par cantons, les anciens cantons, ils étaient officiellement 27, mais en regroupant les 3 cantons de Guéret qui divisaient la ville elle-même, cela fait 25. Ils constituaient des bassins de vie relativement homogènes, ni trop grands, ni trop petits, avec des différences de population moindres, même si elles existaient tout de même. Les nouveaux cantons, eux, (13) regroupent des ensembles trop disparates pour faire des comparaisons.

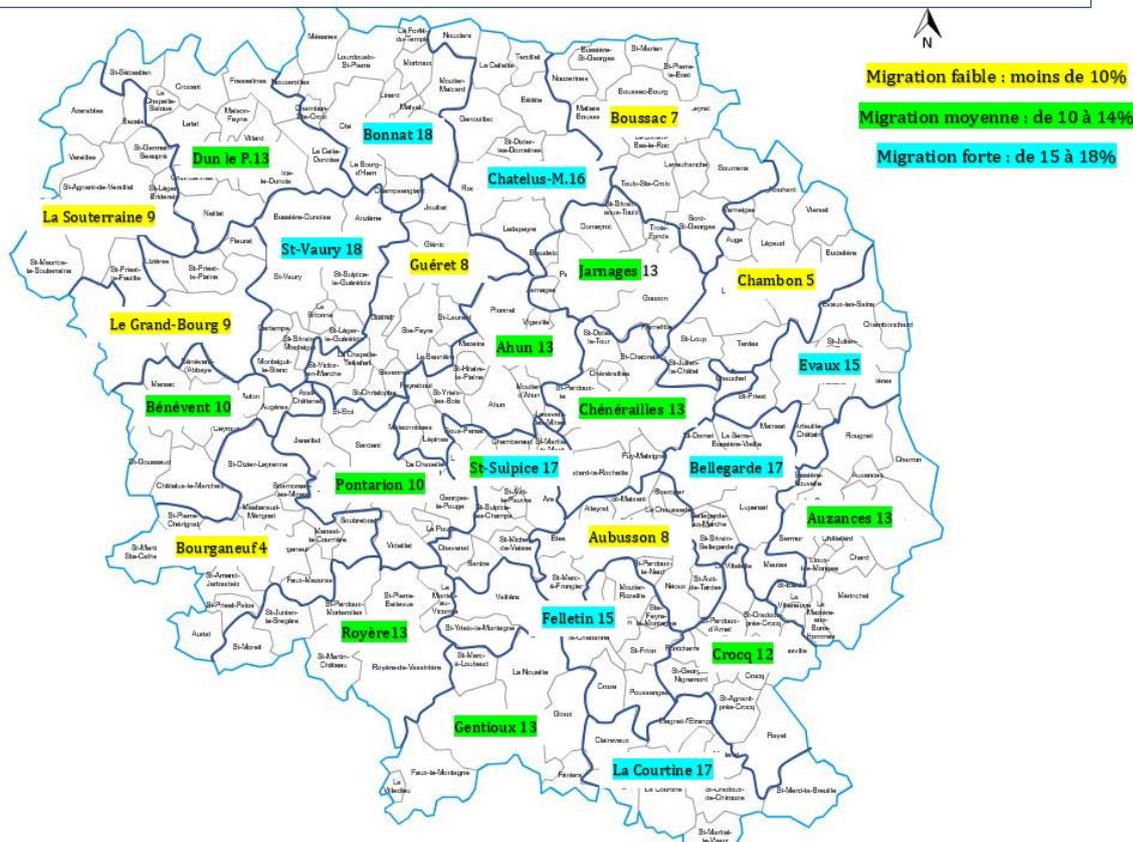
Pour faciliter la perception de la différenciation cantonale, j'ai regroupé les cantons en 3 groupes : Un groupe comportant un nombre relativement faible de « Communards » arrêtés (moins de 20, couleur : jaune), un groupe au nombre moyen (de 20 à 49, couleur : vert), un groupe au nombre élevé (plus de 50, couleur : bleu). Bien sûr pour une approche plus fine, il faudrait tenir compte de l'importance démographique de chaque canton et s'exprimer en ‰ (pour mille) par exemple.

Si l'on considère à part l'ensemble guéretois qui possède un potentiel de population supérieur aux autres, les cantons comptant le plus grand nombre de prévenus (en bleu) sont situés au Centre-Ouest/Nord-Ouest de la Creuse (de Dun à Pontarion en passant par La Souterraine, le Grand-Bourg, Bénévent et Bourganeuf).

Nombre de communalards creusois arrêtés par les Versillais par anciens cantons de naissance



Part des maçons migrants en pourcentage de la population totale par cantons en 1847



Mais

A contrario, les cantons en comptant le moins (en jaune) sont situés à l'Est et au Sud, encore moins à l'Est où le nombre est inférieur à 10 (de Boussac à Auzances en passant par Chambon et Evaux) qu'au Sud (de Royère à Crocq en passant par Gentioux et La Courtine) où il est compris entre 10 et 20. Les cantons centraux quant à eux sont dans une situation intermédiaire géographiquement et numériquement. C'est un peu comme si on avait trois bandes se décalant de la gauche vers la droite, ou plus exactement du Nord-Ouest vers le Sud-Est.

On pourrait se dire, c'est normal, la carte des arrestations reflète l'importance de la migration. Les cantons qui ont vu naître le plus grand nombre de personnes arrêtées sont ceux qui fournissaient le plus grand nombre de migrants à la capitale. Confrontons donc cette carte à une autre, celle de la migration en 1847 que j'ai réalisée à partir d'un tableau paru dans le dernier bulletin des maçons de la Creuse (numéro dans lequel figure d'ailleurs un condensé de l'article que je vous avais envoyé sur la migration des maçons sannatois que j'avais réalisé à partir du dépouillement des fiches matricules qu'avait réalisé Anne-Marie Maletterre Delage).

Cette statistique avait été faite par ladite association à partir de l'enquête organisée par le Préfet auprès de tous les maires de Creuse en 1847.

J'ai repris le même code couleur, le jaune représente une migration faible (moins de 10% de la population totale), le vert une migration moyenne (de 10 à 14%), le bleu une migration forte (de 15 à 18%). (Dire 15% de la population totale ne signifie pas 15% des hommes en âge de travailler, mais 15% de tout le monde, y compris les femmes, les enfants ou les vieillards, ce qui fait une part de la population masculine en âge de travailler bien supérieure).

La statistique concerne certes l'année 1847, mais les variations relatives qui doivent exister une vingtaine d'années plus tard n'impliquent certainement pas des bouleversements fondamentaux. Que constate-t-on ?

Il y a globalement concordance pour l'Est du département : arrestations et migrations apparaissent plus faibles qu'ailleurs. Dans les cantons du Nord-Est la migration était effectivement faible, et les cantons du Sud-Est privilégiaient la région lyonnaise. Mais ces explications ne valent pas pour notre canton, celui d'Evau, situé entre les deux zones, qui connaissait une forte émigration (15%), ni pour notre commune Sannat pour laquelle on avait constaté qu'elle connaissait une migration importante et dont la part pour Paris était beaucoup plus importante que celle pour Lyon. (Et il semble bien que ce qui valait pour Sannat valait pour le canton tout entier si l'on en croit l'inventaire des fiches matricules qu'Anne-Marie est en train de réaliser.)

Autre discordance, les cantons en bleu, ceux qui ont connu le plus grand nombre de communards arrêtés, c'est-à-dire ceux du Nord et de l'Ouest de la Creuse, ne sont pas ceux où la migration, pourtant réputée être parisienne, était la plus importante. Par exemple Bénévent, Bourganeuf, Dun, Le Grand-Bourg, La Souterraine. Par contre d'autres cantons, très migrants, ont un nombre de prévenus relativement faibles. Allaient-ils moins vers Paris ? Pas sûrs pour certains d'entre eux.

Avant d'essayer d'analyser et de tenter de comprendre ces contradictions, on doit se poser quelques questions, même s'il est difficile d'y répondre.

Les hommes, et quelques femmes (7), que nous avons recensés, arrêtés pour participation à la Commune, étaient tous nés en Creuse. Mais, comme nous l'avons déjà évoqué, combien parmi eux étaient des migrants temporaires ou saisonniers, et combien étaient des migrants établis à Paris, ou enfants de migrants nés en Creuse mais domiciliés à Paris ?

Autre question, liée à la précédente, la migration de 1871 a-t-elle été aussi importante qu'à l'accoutumée ? On peut fortement en douter pour les raisons suivantes : Reprenons le fil des événements des deux années 1870 et 1871.

Mars 1870, personne n'imagine qu'une guerre puisse éclater, même si une certaine tension règne entre la France et la Prusse, en conséquence la migration a dû se dérouler normalement. La tension monte d'un cran au mois de juin avec la candidature à la succession d'Espagne d'un prince autrichien cousin du roi de Prusse. Elle est à son comble le 13 juillet avec la provocation de Bismarck connue sous le nom de « dépêche d'Ems ». Elle devient guerre lorsque Napoléon III, tombant dans le piège tendu par le chef du gouvernement prussien, déclare la guerre à la Prusse le 19 juillet. Mal préparée, la guerre fut une succession de défaites, dont la plus cinglante, celle de Sedan le 2 septembre provoqua la capture de l'Empereur et la chute de l'Empire (4 septembre). Le gouvernement provisoire de la République, présidé par Léon Gambetta, tenta bien d'arrêter l'invasion, mais il ne le put. Dès le 18 septembre les soldats prussiens, et plus généralement allemands, cernaient Paris et contrôlaient les entrées et les sorties. Le siège de la capitale ne s'arrêtera qu'avec la capitulation du gouvernement français et la signature d'un armistice le 26 janvier 1871. Le siège cessera, certes, mais les troupes allemandes continueront à cerner Paris en attendant la paix qui ne sera signée, que le 10 mai à Francfort, et même la fin de la Commune qui inquiétait aussi les Allemands.

Dans ces conditions on peut penser que la migration vers Paris en 1871 n'a pas pu se dérouler à la fin de l'hiver et au début du printemps comme d'habitude, ou en tous cas d'une manière très limitée. Entre la fin du siège allemand (26 janvier)

et le début du siège versaillais (2 avril), il s'écoule certes 2 mois, mais Paris meurt de faim, panse ses blessures, les fortifications qui entourent la ville sont aux mains des Allemands qui contrôlent les entrées, l'agitation révolutionnaire gronde, l'ambiance n'est guère propice aux travaux du bâtiment. Les volontaires pour la migration parisienne ont dû se faire assez rares.

Alors peut-être des migrants de 1870 sont-ils restés, et ce sont eux les combattants de la Commune ? C'est possible. Quelles furent les possibilités de départ ? Les maçons creusois arrivés au printemps 1870 s'inquiétaient sans doute pendant l'été des mauvaises nouvelles venues des champs de batailles, mais là encore, comme le déclenchement de la guerre fut une relative surprise, l'effondrement aussi rapide de l'armée française en fut une autre. Gageons que jusqu'à la Révolution parisienne du 4 septembre, consécutive à l'arrivée à Paris de la nouvelle de la capture de Napoléon et de son armée 2 jours plus tôt à Sedan, les maçons migrants aient continué à travailler sur leurs chantiers. Mais aussitôt la nouvelle connue, tout le monde à bien compris que l'arrivée des Allemands sous les murs de Paris n'était qu'une question de jours. Dans ces conditions, seuls les plus patriotes prêts au sacrifice, ou les plus révolutionnaires, prêts à en découdre avec tous ces politiques dont ils pensaient qu'ils avaient trahi le peuple et le pays, pouvaient avoir envie de rester à Paris. Peut-être aussi les plus inconscients, ou les plus pauvres qui avaient impérativement besoin de ramener un pécule. On sait par ailleurs que les événements de 1848 (de la révolution de février 48 qui renversa la monarchie de Louis-Philippe aux journées de juin qui virent le massacre de 5000 parisiens) freinèrent beaucoup la migration. Si elle était nécessaire, elle n'était pas obligatoire, notamment pour tous ceux qui étaient également paysans. Donc on peut penser que beaucoup de migrants sont rentrés prématurément au pays. Mais pour tous ceux qui ont désiré partir, il a fallu le faire vite, en deux semaines au maximum, puisque dès le 18 septembre Paris était complètement cerné

Au total, sans avoir connaissance de chiffres qu'il serait intéressant de pouvoir analyser, on peut penser que les migrants saisonniers n'étaient pas si nombreux que ça à Paris au moment du déclenchement de la Commune, le 18 mars 1871, et que les migrants devenus Parisiens l'étaient proportionnellement plus qu'on ne le pense. On pourra peut-être se faire une idée avec l'analyse des adresses parisiennes, quand on les a. Si elles sont concentrées dans les arrondissements, et encore plus les rues, où se situaient les garnis, ce serait une indication en faveur de la migration temporaire. Si elles sont plus diffuses dans Paris cela plaiderait en faveur des migrants installés depuis quelques temps. On pourrait aussi consulter les relevés du recensement de 1866 pour vérifier s'ils étaient encore domiciliés

en Creuse à ce moment-là, voire même du recensement de 1872 pour ceux qui ont bénéficié d'un non-lieu.

Autre question que l'on peut se poser : Sur la base du nombre d'environ 1000 personnes d'origine creusoise arrêtées, on avait estimé le nombre de nos compatriotes morts à environ 500 et celui des enfuis à 1000. La part de ces morts et de ces fugitifs varie-t-elle d'une commune à l'autre ? Les migrants avaient tendance à perpétuer leurs solidarités villageoises, à rester groupés par lieux d'origine. Cela s'est-il poursuivi par-delà les logements et les chantiers dans les unités ou les lieux de combat. Parallèlement, l'intensité des combats et de la répression a varié suivant les quartiers, peut-être l'implication dans la lutte des natifs de des cantons ayant eu le plus de prisonniers a-t-elle été plus grande, ou peut-être se sont-ils trouvés au mauvais endroit pour s'y faire prendre ? Et suivant les cantons d'origine, a-t-on eu la même réaction quand il fut question de revenir au pays prématurément en septembre 70, ou quand il fallut partir à Paris en mars 1871 ? Ces différents paramètres ont certainement eu une incidence sur le sort des migrants creusois lors de la reconquête de Paris par les Versaillais.

Peut-être aussi la migration vers 1870 était-elle suffisamment différente de celle de 1847 pour expliquer les différences sur les deux cartes. Autant d'interrogations qui rendent difficile l'analyse ?

L'étude reste à faire et les réponses ne pourront être qu'incertaines ou partielles, du moins pour ce qui me concerne.

Dernière question que chaque lecteur a dû se poser : et à Sannat ? Qu'en est-il ? Combien d'hommes arrêtés ? Un seul (l'autre ressortissant du canton habitait Evaux, il s'appelait François Chatard, il avait 23 ans et il était tailleur de pierre).

Le Sannatois s'appelait François Glomaud, il était né au Bourg le 6 septembre 1839. Il avait 32 ans au moment de la Commune. Il était maçon. Son père, Joseph, était déjà maçon avant lui, et « absent » au moment de sa naissance, donc en migration. A 22 ans il avait épousé une jeune femme du Bourg, Michelle Anfrais, presque de son âge, 24 ans. Au recensement de 1866, le couple n'habite pas à Sannat, ce qui laisse penser qu'ils ont déjà migré définitivement à Paris. On sait qu'un enfant est né du couple, mais sans autres précisions. Ils demeurent 11 rue Saint-Julien le Pauvre dans le 5^{ème} arrondissement. Pendant le siège de Paris par les Prussiens François s'est enrôlé dans la Garde Nationale pour défendre la ville. Il continua son service sous la Commune. Il fut blessé pendant la semaine sanglante, le 25 mai rue Turbigo et conduit à l'hôpital Saint-Louis où il fut arrêté le 27 mai. Il fut condamné par le 12^{ème} conseil de guerre, le 25 mars 1872, à la déportation simple, bien que les renseignements recueillis sur lui soient favorables. (Il avait été condamné en 1861 à 8 jours de prison pour vagabondage,

mais cela était sans doute simplement consécutif à la non présentation du livret ouvrier ou du passeport intérieur). Ses notices biographiques rédigées par les historiens ne précisent pas la durée de la peine, par contre elles mentionnent « décédé », sans autres informations. Mais en fait, on trouve sur notre registre des décès la transcription de son acte de décès. Il est mort à la « maison de détention » de Thouars dans les Deux-Sèvres, le 12 mars 1875, soit 4 ans après son arrestation et 3 ans après sa condamnation. Nous ne savons rien sur son fils ni ce qu'il est advenu de sa veuve.

Trois des cinq sources que j'ai utilisées sont accessibles sur internet, vous pouvez les consulter ainsi :

- Tapez « *Jean-Claude Farcy Commune de Paris* ». Vous arrivez sur « *La répression judiciaire de la Commune de Paris* ». Cliquez sur l'onglet « *Recherche* » puis « *Lieu de naissance* » « *France métropolitaine* » Allez sur le rectangle « *Creuse* » et triez si vous voulez par « *Commune de naissance* » pour avoir par exemple tous les Sannatois répertoriés ou « *par nom de famille* » si vous cherchez quelqu'un en particulier.
- Autre source : Tapez « *Le Maitron Commune de Paris* ». Choisissez « *Recherche avancée* » Remplissez deux cases, l'une avec « *Creuse* », l'autre avec « *Communard* » et vous aurez les participants creusois recensés.
- Enfin vous pouvez consulter l'annuaire des maçons migrants du site de l'association « *Les maçons de la Creuse* ». Arrivé sur le site, cliquez sur « *Annuaire des maçons migrants* », puis en bas de la page « *Accédez à l'annuaire* » et mettez comme mot clé « *Commune de Paris* ». Pour le moment 228 noms sont recensés.
- Les deux autres sources sont les fiches manuscrites rédigées par l'historien creusois Pierre Urien, décédé il y a une vingtaine d'années, qui m'ont été confiées par l'association des maçons de la Creuse et un livre écrit par un universitaire d'origine creusoise, Stéphane Trayaud, descendant d'un maçon de Soubrebost (la commune de Martin Nadaud !) fait prisonnier lors de la répression.

Jean-Pierre Buisson